

REPUBLIQUE DE GUINEE

DECRET

TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

D/99/ 020 /PRG/SGG

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT -

PORTANT NOMINATION
DU DIRECTEUR NATIONAL
DES IMPOTS -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi Fondamentale ;

VU le Décret D/97/062/PRG/SGG du 5 Mai 1997, portant attributions et organisation du Ministère de l'Economie et des Finances ;

VU le Décret N°99/004/PRG/SGG du 8 Mars 1999, portant nomination du Premier Ministre ;

VU le Décret N° 96/007/PRG/SGG du 12 Mars 1999, portant nomination des Membres du Gouvernement,

- D E C R E T E -

ARTICLE 1er/ - Monsieur **MAMADOUBA SYLLA**, Directeur National Adjoint des Impôts, est nommé Directeur National des Impôts en remplacement de Monsieur **SIDI MOUCTAR DICKO**, démis de ses fonctions pour faute lourde.

ARTICLE 2/ - Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.-

CONAKRY, le 23 AVRIL 1999


GENERAL LANSANA CONTE

